



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


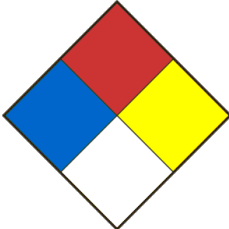
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit NITROMÉTHANE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique CH ₃ NO ₂		Numéro MAT NR-0125	Masse molaire 61,04
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes NITROMETHANE, NITROCARBOL, NMT			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2019-10-24	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Liquides inflammables catégorie 3 Cancérogénicité catégorie 2 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4
Mention d'avertissement	ATTENTION
Mentions de danger (H)	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Conseils de prudence (P)	P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P330 Rincer la bouche. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de la poudre sèche ou du sable sec pour l'extinction. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 2 Inflammabilité 3 Réactivité 3 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Nitrométhane	75-52-5	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	Les agents oxydants forts, la chaleur, les étincelles, la flamme nue et la friction.
Agents d'extinction appropriés	Poudre sèche ou sable sec.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx).
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). La vapeur peut parcourir une grande distance et s'enflammer sur des sources d'ignition tels que des chauffettes, des appareils électriques, cigarettes, étincelles, etc.. Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Les vapeurs peuvent former des mélanges inflammables ou explosifs avec l'air. Le nitrométhane peut exploser par compression adiabatique, au choc ou à la friction; sa sensibilité est accrue lorsque mélangé avec l'acétone, l'aluminium en poudre, les amines, les alcalis, les acides forts, les bases, le bromoforme, le chloroforme, l'hydrazine, l'acétate de méthylammonium, les oxydes métalliques et les températures élevées. Violentes réactions au contact de l'hypochlorite de calcium, de la formaldéhyde, des hydrocarbures halogénés, des hydroxydes et des oxydes de métaux.
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
---	---

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Protéger des rayons du soleil. Conserver sous azote.
Méthode et équipement de manutention	Embouteiller dans le verre seulement. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
NITROMÉTHANE	75-52-5	VEMP	100 ppm 250 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	20 ppm 50 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		TWA	20 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'ARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains.			

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Utiliser une hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Clair et incolore.
Odeur	Doux..
Seuil olfactif	100ppm
pH	Solution aqueuse 0.01M = pH 6.4.
Point de fusion / congélation	-29°C
Point initial d'ébullition	101.2°C
Plage d'ébullition	100-102°C
Point d'éclair	36°C
Taux d'évaporation	6.6%
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	7.3%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	62%
Tension de vapeur	27.3 mmHg @ 20°C.
Densité de vapeur	2.11 - (Air = 1.0)-
Densité	1.127g/cm ³
Solubilité	Peu soluble dans l'eau (9.5% par vol.). Miscible avec l'alcool et l'éther.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	log Pow: -0.24.
Température d'auto-inflammation	418°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	0.614 cP à 25 ° C.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter la chaleur, la flamme nue, la friction et les chocs.
Substances incompatibles	Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les acides forts, les alcalis, les amines, les bases fortes, le cuivre et le plomb ainsi que leurs alliages respectifs, les oxydes métalliques, l'acétone, l'hypochlorite de calcium, le formaldéhyde, l'hydrazine, la chaleur et l'humidité. Réagit violemment avec l'hypochlorite de calcium. Peut exploser avec les hydrocarbures halogénés ou l'acétone. Les amines, l'hydrazine, les bases, l'acétate de méthylammonium, les oxydes métalliques, les acides et les agents detonants augmentent la sensibilité à l'explosion.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

NITROMÉTHANE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmolement.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, paresthésie, nystagmus, nausées et vomissements, méthémoglobinémie, cyanose et peut entraîner une perte de conscience.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Lésions au foie et aux reins, désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, tremblements, paresthésie, nystagmus, nausées et vomissements, convulsions, méthémoglobinémie, cyanose, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Est reconnu comme agent peut-être cancérigène pour l'homme (classe 2B) par le CIRC. Sensation de brûlure, dermatite, lésions au foie et aux reins, effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, paresthésie, nystagmus, asthénie, méthémoglobinémie, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. L'absorption dans le corps entraîne la formation de la méthémoglobine qui en concentration insuffisante provoque une cyanose. Elle peut apparaître après 2 à 4 heures, voire plus. Il est trouvé dans le lait maternel chez l'humain.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - Mâle et femelle - 1478 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - >2000 mg/kg
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 inhalation - Rat >12.75 mg/L - 1h.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - Immobilisation >103 mg/L - 48 h. CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - Inhibition de la croissance - >102 mg/L - 72h. CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - Essai en statique: 659.2 mg/L - 96 h. CL50 - Danio rerio (poisson zèbre) - Essai en statique: 460 mg/L - 48 h.
Persistence et dégradation	Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 28 d Résultat: 9.9 % - Difficilement biodégradable. (OCDE ligne directrice 301D).
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Donnée non disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1261
Appellation réglementaire	NITROMÉTHANE
Classification du TMD	3 Liquides inflammables
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	38

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Liquides inflammables catégorie 3 Cancérogénicité catégorie 2 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4
---------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-10-24